



PROCES-VERBAL

Réunion des Commissions Juridiques, des Délégués et de l'Arbitrage
Mardi 28 janvier 2020

Comité Directeur :

- M. Francis MAGGIANI (Secrétaire Général)
- Mme. Jeanne PERI (Membre)
- M. Pierre MARIOTTI (Membre)
- M. Cédric PELE (Représentant des Arbitres au CD et président de l'UNAF)

Directeur Administratif : M. David SALADINI

Commission Régionale de Discipline :

- M. Gérard GUIDINI (Membre)
- M. Marcel BERNACCHI (Membre)
- M. Vincent BATTESTI (Membre)
- M. Alain LEMEUNIER (Représentant des arbitres à la CRD)

Commission Régionale des Délégués :

- M. Pierre ANTONIOTTI (Président)
- M. Michel CATANI (Membre)
- M. Joseph POLI (Membre)
- M. Ange BASTIANI (Membre)
- Mme. Marie-Josée CARRARA (Membre)

Commission Régionale des Statuts et Règlements :

- M. Jean DOMINICI (Président)
- M. Jean FORNACCIARI (Membre)
- M. Jules LUZI (Membre)
- M. Frédéric ARRIGONI (Membre)
- M. Jean-Louis DOTTEL (Membre)

Commission Régionale de l'Arbitrage :

1. M. Jean-Marie CAZALI (Président)

Le président de la ligue remercie tous les membres pour leur présence, leur disponibilité et leur collaboration et fait part des difficultés rencontrées par la commission régionale de discipline à traiter des affaires délicates.

En effet, souvent les rapports des officiels font défaut dans la procédure disciplinaire et certains officiels ne répondent pas aux convocations, estimant sans doute que leur mission s'arrête au coup de sifflet final d'une rencontre.

Le but de cette réunion, est de faire comprendre à chacun que pour être crédible, la ligue a besoin de toutes ses composantes et que les commissions concernées (CR Discipline, CR statuts et règlements, CR délégués, CR arbitrage) sont interdépendantes.

Il convient donc d'établir une meilleure communication entre les quatre commissions et la réunion d'aujourd'hui se déroulera en trois parties :

1. CR Discipline, CR statuts et règlements, CR Délégués
2. CR Discipline, CR statuts et règlements, CR Arbitrage
3. CR Discipline, CR statuts et règlements, CR Délégués et Arbitrage pour une synthèse

Le président précise que le Comité Directeur sera vigilant à l'implication de chacun et notamment des officiels, afin que la commission de discipline puisse œuvrer dans de bonnes conditions.

Le Président souhaite de bons travaux aux différentes commissions et se retire, passant le relais au secrétaire général.

1. CR Discipline, CR statuts et règlements, CR Délégués

- La Commission de Discipline (CRD) rappelle son fonctionnement :
Lorsqu'un rapport est établi, la commission s'en réfère au barème fédéral, et pour la future sanction, deux possibilités s'offrent à elle :
 - L'estimation est égale à 6 matchs et plus de suspension :
 - Convocation des assujettis
 - Convocation des officiels. **Leur présence est indispensable pour permettre un débat contradictoire.**
 - L'estimation est en deçà de 6 matchs :
 - **Obligation de présence des rapports des officiels.** (Le problème récurrent étant l'absence de rapport des officiels et l'absence aux différentes convocations.)
- La Commission des Statuts et Règlement présente les mêmes conclusions avec une importance moindre, mais fait remarquer qu'elle doit travailler la plupart des affaires sans rapport des officiels.
- La Commission régionale des Délégués fait trois propositions :
 - Une réunion d'après match entre les officiels avec un document officiel à remplir
 - Que les convocations des commissions juridiques soient systématiquement envoyées à la commission régionale des délégués. Ces convocations seront ainsi doublées d'un appel téléphonique.

- Le secrétariat de la LCF donne à la commission des délégués, les convocations ainsi que les rapports manquants, le mardi lors de leur réunion hebdomadaire, afin que celle-ci puisse relancer les délégués

2. CR Discipline, CR statuts et règlements, CR Arbitrage

- La Commission de Discipline (CRD) rappelle son fonctionnement (CF 1^{ère} partie de réunion)
- La Commission Régionale de l'Arbitrage déplore l'absence des arbitres aux différentes convocations et fait la proposition suivante :
Le président de la CRA relancera personnellement les arbitres convoqués ainsi que ceux n'ayant pas fourni de rapport

3. CR Discipline, CR statuts et règlements, CR Délégués et Arbitrage pour une synthèse

En conclusion et après la présentation des différentes propositions :

- Les réunions entre officiels étant déjà en place en fin de rencontre, nous demandons à la CRA et la CR des Délégués d'insister auprès des officiels sur l'importance de cette réunion. Un document type sera préparé et il devra être signé par tous les officiels.
Attention ce document ne remplacera pas le rapport mais attestera que les officiels auront mis en commun leurs observations.
- Les présidents des arbitres et des délégués demandent au secrétariat de la LCF de leur faire part des convocations, ainsi que des rapports manquants le mardi, afin qu'ils puissent appeler personnellement chaque officiel concerné.

<i>L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire général clôture la séance.</i>
